

Two parallel diagonal lines, one gold and one dark blue, extending from the top left towards the center of the page.

Avril 2023 - Mise à jour mensuelle : Phase 3

Agences de SEFPN et Premières Nations exerçant leur compétence

ÉBAUCHE – POUR DISCUSSION SEULEMENT

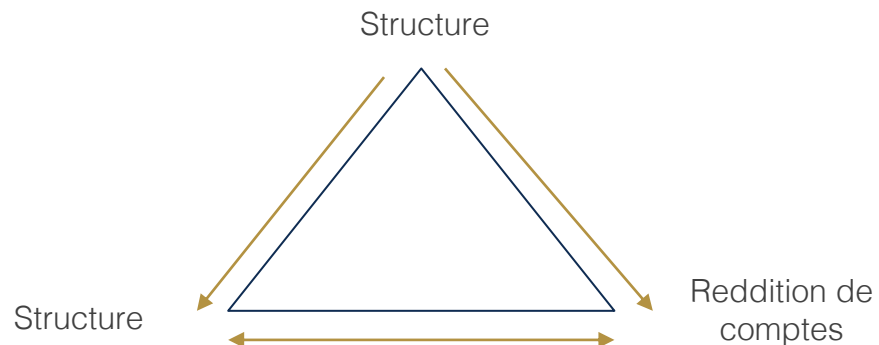
Avril 2023

Quelle est la finalité de la phase 3?

- Préparer la mise en œuvre d'un modèle de financement visant à soutenir les changements apportés au programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations (SEFPN).
- Dans la phase 3, on entend élaborer des modèles de changement représentatifs en établissant des budgets, des plans d'immobilisations et des stratégies de transition qui se rattachent aux mandats.
- En travaillant avec 20 collaborateurs de recherche qui sont généralement représentatifs de la population des agences de SEFPN et des Premières Nations qui exercent leur compétence.
- La phase 3 produira une série de modes de financement possibles, basés sur différents contextes de services et de programmes et sur différents points de départ.

Structure de financement

- Pour apporter un changement durable aux SEFPN dans le but de favoriser le bien-être holistique des enfants, des familles et des communautés, il faut opérer des changements au niveau de la structure, du financement et de la reddition de comptes, et ce tout ensemble : le changement d'un élément nécessite l'apport de changements similaires aux autres éléments.



- 1) Structure : Les incitations, les règles et les conditions qui déterminent quand et comment les fonds circulent dans un système.
- 2) Financement : Le montant d'argent alloué aux bénéficiaires.
- 3) Reddition de comptes : Surveiller des indicateurs détaillés pour déterminer si la structure du système et le financement permettent d'atteindre les objectifs visés

Structure et réussite à long terme

L'apport de changements à ces trois éléments nécessitera des ajustements dans divers secteurs d'activité :

- Changement aux politiques
- Changements à la réglementation
- Critères de rendement des programmes
- Prise en charge et contrôle de la prestation par les Premières Nations
- Période de transition

Ces changements sont nécessaires pour respecter le fondement des décisions du TCDP, soit :

- Mettre fin à la discrimination
- Éviter qu'elle se reproduise

Lutter contre des siècles de dépendance institutionnelle exige différentes incitations et du temps

Éléments de financement

- Dans la prestation des SEFPN, une Première Nation ou une agence de SEFPN peut considérer plusieurs éléments de financement :
 - Pour la prestation et la durabilité des services, il est important de s'assurer que le financement est en adéquation avec le mandat, qu'il correspond aux besoins des communautés et qu'il s'arrime à l'objectif des SEFPN (bien-être).
 - N'oubliez pas de considérer la **structure** et le **mécanisme de reddition de comptes**, en même temps que le montant du financement.
 - Pour plus d'informations de la part de SAC sur les modes de financement existants pour les SEFPN et sur les changements proposés, voir https://ifsd.ca/web/default/files/users/169/2023-02-03_January%202023%20monthly%20update_FINAL.pdf

Aperçu de éléments de financement

- Ce tableau (qui se poursuit sur les trois diapositives suivantes) présente une vue d'ensemble des éléments de financement proposés pour la réforme du mécanisme. Chaque élément est énuméré dans la colonne de gauche. De gauche à droite, on trouve: une description de l'élément; les options de formule de financement à considérer; des notes indiquant si les recherches de la phase 3 ont donné lieu à des changements par rapport à la phase 2; des considérations sur l'approche; et les recommandations de l'IFPD.

Élément	Description	Options	Changement par rapport à la Phase 2 (O/N)	Considérations	Recommandation de l'IFPD
Budget de base	Budget existant des agences de SEFPN, jugé suffisant pour les services de protection et les activités connexes	1) Dépenses totales des agences de SEFPN (peu importe les sources de financement) 2) Portion de SAC uniquement parmi les dépenses déclarées par les agences de SEFPN 3) Portion de SAC uniquement parmi les dépenses déclarées par les agences de SEFPN, moins le facteur d'éloignement (selon le FAC)	O	Obligation fédérale de financer les programmes dans les réserves.	2) Portion de SAC uniquement parmi les dépenses déclarées par les agences de SEFPN
Technologies de l'information (TI)	Allocation pour le matériel et les logiciels, basée sur les normes de l'industrie pour les organismes sans but lucratif	1) 5 % du budget de base 2) 5,5 % du budget de base 3) 6 % du budget de base	N	Diversité des besoins et du degré de sophistication en matière de TI d'une agence à l'autre. Certaines nécessiteront une remise à niveau complète, d'autres rehausseront la capacité existante	N'importe quelle option
Résultats	Allocation pour soutenir la collecte et l'analyse des données	1) 1 % du budget de base 2) 3 % du budget de base 3) 5 % du budget de base	N	Les données sont essentielles au contrôle et à l'amélioration de la prise de décision. Le fait de recueillir et d'analyser ses propres données pertinentes peut permettre de détecter rapidement les problèmes et de mettre en évidence les réussites	3) 5 % du budget de base

Élément	Description	Options	Changement par rapport à la Phase 2 (O/N)	Considérations	Recommandation de l'IFPD
Pauvreté	Allocation pour atténuer certains effets de la pauvreté et son interaction avec les services de protection. Ne vise pas à réduire ou à résoudre la pauvreté dans une Première Nation	Différence entre la mesure du panier de consommation (MPC) par province/région pour les populations de moins de 30 000 personnes et le revenu médian des ménages après impôt dans les réserves (données du recensement de 2016). On ne dispose pas pour toutes les Premières Nations de données sur le revenu médian des ménages et le nombre de ménages. Pour chaque agence, nous avons utilisé la moyenne pondérée en fonction de la population du revenu médian après impôt des Premières Nations pour lesquelles nous avons des données, afin d'extrapoler les données 1) 3 % de la différence 2) 5 % de la différence 3) 7 % de la différence	N	La pauvreté est un facteur connu d'interaction avec les services de protection. L'allocation reconnaît que les agences ont besoin de certaines ressources pour gérer les problèmes associés à la pauvreté/à la privation et aux SEF, mais que ces ressources ne serviront pas à réduire la pauvreté chez les Premières Nations	2) 5 % de la différence ou 3) 7 % de la différence
Fonds d'urgence	Soutenir les interventions aux situations imprévues liées aux SEF qui affectent la demande de services de base	1) 0,5 % du budget de base 2) 1 % du budget de base 3) 2 % du budget de base	N	Il faudrait clarifier qui est l'assureur de dernier recours, à la lumière des lois provinciales concernant la responsabilité en la matière	3) 2 % du budget de base
Allocation de maintien dans la famille	Soutien pour atténuer l'évolution des coûts du maintien des enfants dans la famille (au-delà de l'inflation).	1) 1 % du budget de base 2) 2 % du budget de base 3) 3 % du budget de base	O	Comme pour le financement d'urgence, il faut allouer des ressources supplémentaires pour atténuer les changements qui surviennent dans les besoins de financement pour le maintien dans la famille. Si les fonds ne sont pas requis pour le maintien dans la famille, ils pourraient être réaffectés, par exemple vers les programmes de prévention	3) 3 % du budget de base

Élément	Description	Options	Changement par rapport à la Phase 2 (O/N)	Considérations	Recommandation de l'IFPD
Services de représentation des Premières Nations	Soutien pour faire en sorte que les Premières Nations défendent les intérêts de leurs enfants et de leurs familles d'une manière adaptée à la culture	Allocation par habitant : 283 \$	O	Allocation basée sur les pratiques de l'Ontario.	Sans objet
Services post-majorité	Ressources pour soutenir la transition vers l'âge adulte.	Selon les coûts réels	O	Allocation inconnue. Il faut pister et coder les demandes de remboursement pour commencer à saisir les besoins et à améliorer les estimations de coûts	Aligner la collecte de données de manière à comprendre les besoins
Prévention	Ressources pour concevoir et exécuter des programmes visant à réduire les interactions des enfants avec les services de protection et à préserver l'unité familiale	Allocation par habitant : 2 500 \$	O	On ignore la répartition des fonds de SAC entre les agences et les Premières Nations, par agence/Première Nation. L'estimation de l'allocation par habitant était basée sur celle d'une organisation existante qui fournissait déjà des SEF. Sans données de base concrètes, la suffisance de l'allocation ne peut être garantie	Clarifier l'allocation des ressources pour garantir l'exactitude des données dans l'élaboration du budget ascendant

Élément	Description	Options	Changement par rapport à la Phase 2 (O/N)	Considérations	Recommandation de l'IFPD
Géographie/éloignement	Ressources pour prendre en compte les différents coûts associés à la prestation de services à l'enfance et à la famille dans différents environnements géographiques	<p>1) Facteur d'augmentation du budget de base basé sur le quotient d'éloignement pondéré de SAC (base relative) (facteur de ^1,1, à 0,25 %, 0,5 % et 1 %) basé sur l'indice d'éloignement de Statistique Canada. Appliqué à la base de référence seulement</p> <p>2) Facteur d'ajustement des coûts (FAC) calculé selon l'indice d'éloignement d'une communauté et l'existence ou l'inexistence d'accès routier. Appliqué à la base de référence seulement</p> <p>3) 15 % du FAC pour les Premières Nations dont l'indice d'éloignement dépasse 0,4, et pondéré selon l'hypothèse que la population demandera un financement de l'agence. Appliqué à la base de référence plus les appoints budgétaires</p> <p>4) 15 % du FAC appliqué à toutes les Premières Nations, et pondéré selon l'hypothèse que la population demandera un financement de l'agence. Appliqué à la base de référence plus les appoints budgétaires</p>	O	L'éloignement peut avoir un impact significatif sur les budgets des agences de SEFPN. L'appoint budgétaire d'éloignement devrait représenter une prise en compte des coûts supplémentaires associés à de la prestation d'une série différente de services nécessaires	À discuter

Élément	Description	Options	Changement par rapport à la Phase 2 (O/N)	Considérations	Recommandation de l'IFPD
Fonds de remplacement des immobilisations	Ressources pour les grands projets d'immobilisations (nouveau bâtiment, rénovation majeure, etc.) On propose de les rendre disponibles sur demande, à partir d'un fonds commun	Estimations de la dotation du fonds produites à partir de trois scénarios de superficie (pieds carrés) et des coûts de construction évalués par le Groupe ALTUS 1) 133 M\$ 2) 173 M\$ 3) 200 M\$	N, mais sujet à révision	L'évaluation des besoins en immobilisations est en cours avec les collaborateurs de la phase 3. Les besoins devraient varier selon l'évolution des mandats et des besoins	À discuter
Entretien des immobilisations	Allocation visant à prolonger la durée de vie utile des actifs détenus	Pourcentage de la valeur totale des immobilisations détenues, pour l'entretien 1) 1 % 2) 1,5 % 3) 2 %	N	Les coûts d'entretien courants des immobilisations sont estimés sous forme de pourcentage du fonds de remplacement des immobilisations, alloué en un seul versement	À discuter
Inflation	Indexé sur l'indice des prix à la consommation (IPC). Prévision de l'IFPD ou autre prévision d'inflation	Variable; rajusté selon le taux d'inflation moyen de l'année précédente	O	L'inflation est un facteur de lissage, et non un mécanisme de rajustement en cas de sous-financement.	IPC
Population	Données démographiques de SAC, par bande	Données du recensement	O	Les membres qui souhaitent obtenir des services ne résident pas toujours dans la communauté.	Données démographiques du Système d'inscription des Indiens, par bande

Pour information

Helaina Gaspard, Ph.D.

Courriel : helaina.gaspard@ifsd.ca

Institut des finances publiques et de la démocratie (IFPD)

Université d'Ottawa

www.ifsd.ca/fncfs